



MAIRIE DE LIMONS

Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2022**

Le 24 mai 2022 à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Présents : MMES et MM. Matéo MOREL, Laurence SOULERAS, Anne-Laure CIBERT, Astrid ZANUTTO, Bernard GOLFIER, Anthony FAVIER, Loïc MORTON, Sébastien MONTALBAN, Stéphanie BURIAS, Muriel DELAGE, Florian DE OLIVEIRA

Absente excusée : Mme Florence PAYS,

Absent : M. Florian PARRA

Pouvoir : Mme Florence PAYS à Mme Muriel DELAGE,

Autres personnes présentes : MMES Sophie PRODEL, Secrétaire générale et Christelle RANDOING, stagiaire.

I-1°) Election du secrétaire de séance :

Mme Anne-Laure CIBERT a été désignée secrétaire de séance.

I-2°) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 avril 2022 :

Le compte-rendu de la réunion du 12 avril 2022 a été adopté à l'unanimité.

I-3°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
Travaux	13/04/2022	Passage de l'entreprise DUBOST Assainissement pour la vidange du bac à graisse de la cantine scolaire.
Travaux	12/04/2022	Arrêté n°42/2022 portant autorisation de voirie à l'entreprise EIFFAGE pour des travaux de raccordement EDF aux Querres.
Travaux	15/04/2022	Arrêté n°43/2022 portant autorisation pour travaux d'aménagement d'un immeuble en bordure d'une voie publique 5 Place de l'Eglise.
Travaux	15/04/2022	Arrêté n°44/2022 portant restriction de la circulation 5 Place de l'Eglise.
Achat	21/04/2022	Signature du devis de FRANS BONHOMME pour l'achat d'une cuve de stockage de Fioul GNR pour les ateliers municipaux pour un montant de 1 316,14 € TTC.
Personnel	28/04/2022	Arrêtés n°45/2022 à 49/2022 portant augmentation du minimum de traitement indiciaire suite à la hausse du SMIC de Mmes et MM FAYET Patricia, MONTROY Mickaël, EBELY Marina, SERGERE Audrey, SERGERE Vincent.

Travaux	28/04/2022	Arrêté n°50/2022 portant restriction de la circulation avec mise en place d'un alternat manuel, 20 rue des Rameaux.
Vie Municipale	28/04/2022	Autorisation d'utilisation du stade et des sanitaires lors du passage du séjour « en radeau sur l'allier » le 14 juillet 2022.
Stagiaire	28/04/2022	Réponse positive à la demande de stage de Mme Christelle RANDOING au secrétariat de mairie du 23 mai au 03 juin 2022.
Travaux	02/05/2022	Signature du devis de l'entreprise PARRA Richard pour les travaux de réparation de tête de pont et du curage d'un fossé aux Moussouves, pour un montant de 4 200 € TTC.
Travaux	03/05/2022	Signature du devis de l'Entreprise FRED MILLEVILLE pour la préparation du sol pour l'installation des jeux, pour un montant de 2 530 € TTC.
Travaux	03/05/2022	Arrêté n°51/2022 portant autorisation pour travaux d'aménagement d'un immeuble en bordure d'une voie publique, 35 Port de Ris.
Association	03/05/2022	Arrêté n°52/2022 portant autorisation d'un débit de boissons temporaire à la Pétanque Limonoise pour le tournoi du 07 mai 2022.
Cimetière	05/05/2022	Autorisation à l'entreprise SARL JOUVET d'effectuer des travaux de rénovation sur une concession au cimetière communal.
Vente au déballage	06/05/2022	Arrêté n°53/2022 portant autorisation temporaire de stationnement à Monsieur DEMEULEMEESTER pour une vente au déballage le 13 mai 2022.
Personnel	06/05/2022	Arrêté n°54/2022 portant mise en congé de maladie ordinaire de Mme Nathalie RODDIER du 05 au 08 mai 2022.
Association	06/05/2022	Arrêté n°55/2022 portant autorisation pour la randonnée « LA Limonoise 2022 » de l'association Voyages et Loisirs Limonais le 26 mai 2022.
Travaux	06/05/2022	Signature du devis de la SEMERAP pour la mise en conformité des installations d'assainissement pour un montant de 2 440,75 € (remplacement différentiel général et mise à la terre des conduites...).
Assurance	09/05/2022	Déclaration de sinistre bris de glace suite à la projection avec la débroussailleuse d'un caillou sur la vitre d'un véhicule en stationnement Rue du Thuy le 09/05/2022.
Ecole	10/05/2022	Arrêté n°56/2022 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire pour la fête de l'école le 1er juillet 2022.
Ecole	13/05/2022	Demande à la Communauté de Communes Plaine Limagne de prêt de leur podium pour la fête de l'école du 1er juillet 2022.
Stagiaire	13/05/2022	Signature d'une convention de stage avec Clément DASSAUD aux services techniques à partir du 16 mai 2022 et pour une durée de 3 semaines.
Festivités	17/05/2022	Achat de 2 arbres à la jardinerie DUC Fleurs, un pour l'arbre des naissances, l'autre à offrir au comité de jumelage de Roupeldange.
Ecole	23/05/2022	Autorisation dérogation scolaire pour l'enfant Léa GEOFFROY pour une inscription en petite section à Limons. Parents habitant St Clément de Régnat.
Travaux	23/05/2022	Arrêté n° 57/2022 portant permission de voirie pour un branchement électrique 2 bis Rue des Michaux.
Travaux	24/05/2022	Arrêté n°58/2022 portant restriction de la circulation avec mise en place d'un alternat Rue de la Jonchère du 30 mai au 30 août 2022.

Monsieur le Maire précise que le bac à graisses de la cantine scolaire n'avait jamais été vidé depuis la construction du bâtiment. La réglementation prévoit une vidange annuelle.

Monsieur le Maire et Madame Astrid ZANUTTO expliquent que l'installation des jeux dans la cour de l'école sera faite par une entreprise habilitée afin que tout soit réglementaire. Les travaux se feront durant l'été.

II-1°) Tarifs des repas et réglementation de la cantine :

Rappel des tarifs de l'année scolaire 2021-2022 :

- Enfants utilisant régulièrement ce service (inscrits au début de l'année scolaire et pour l'ensemble de l'année) : le prix est fixé à 2.50 €.
- Enfants ne mangeant que d'une manière occasionnelle : le prix est fixé à 3.70 €.
- Adultes (enseignants, autres personnes extérieures) : le prix est fixé à 4.80 €.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Astrid ZANUTTO.

Mme Astrid ZANUTTO propose une petite augmentation des tarifs des repas pour pallier à la hausse des matières premières. Elle indique qu'actuellement, sans compter les frais du personnel, une marge de 0.86 € est appliquée par repas.

Mme Laurence SOULERAS précise qu'il s'agit d'un service rendu à la population.

M. Loïc MORTHON indique que le coût de la vie augmente en générale et que si la marge est suffisante il ne comprend pas le besoin d'une augmentation.

Mme Astrid ZANUTTO indique que 50 % des mairies envisagent une augmentation.

M. Anthony FAVIER souligne que la Commune n'est pas déficitaire actuellement.

M. Laurence SOULERAS ne voit pas de raison d'augmenter les tarifs si l'on n'inclut pas les frais du personnel dans les dépenses. Elle fait part de 2 choix : soit une augmentation pour prendre en compte les futures hausses des matières premières, soit on ne change rien.

Mme Anne-Laure CIBERT propose de passer au prélèvement automatique comme à Luzillat.

M. le Maire lui répond qu'il pensait qu'il fallait pour cela mettre en place un tarif mensuel. Vu que ce n'est pas le cas, le prélèvement automatique sera certainement mis en place.

Mme Muriel DELAGE fait remarquer que les tarifs de la cantine scolaire du Collège ont également augmenté.

Mme Anne-Laure CIBERT explique qu'à Luzillat, le tarif est tout le temps de 40 €/mois ce qui est pratique avec un prélèvement automatique.

M. le Maire explique que la cantine de Limons offre des repas de qualité qui font partis des moins onéreux du secteur.

M. Loïc MORTHON se pose la question de savoir si les frais de personnel sont pris en compte dans les tarifs plus élevés.

M. le Maire demande si le conseil veut augmenter et si oui de combien. Il précise que lui est plutôt favorable à une petite augmentation.

Mme Laurence SOULERAS demande si on peut augmenter les tarifs en cours d'année.

Mme Astrid ZANUTTO lui répond que ce n'est pas possible.

M. Anthony FAVIER demande si la marge restante sur le budget en fin d'année sera suffisante pour pallier aux futures augmentations des matières premières ?

Mme Astrid ZANUTTO propose une hausse de 0.10 € par repas.

M. le Maire indique que cette proposition reviendrait à 1.60 € par mois.

M. Loïc MORTHON fait remarquer que la cantine n'est pas un poste de dépenses important sur le budget de fonctionnement globale.

Mme Laurence SOULERAS et M. le Maire proposent de passer au vote.

Mme Laurence SOULERAS demande quel tarif est appliqué aux enseignantes ? Le tarif est de 4.80 €

Elle demande également si un repas différent leur est servi. M. le Maire lui répond qu'il n'y a qu'un repas unique.

Les résultats du vote sont les suivants :

- POUR une augmentation : 4 voix
- CONTRE une augmentation : 6 voix
- ABSTENTIONS : 2 voix

Madame Laurence SOULERAS demande de bien expliquer aux parents que la Commune fait l'effort de ne pas appliquer d'augmentation cette année.

Monsieur le Maire demande s'il faut prévoir une augmentation pour les enfants mangeant de manière occasionnelle ?

Madame Anne-Laure CIBERT fait remarquer que si ce tarif augmente, les occasionnels risquent de devenir réguliers.

Il n'y aura pas d'augmentation.

Mmes Anne-Laure CIBERT et Laurence SOULERAS proposent d'augmenter le tarif des enseignantes à 5.00 €.

M. le Maire et M. Loïc MORTHON ne trouvent pas cette proposition justifiée.

M. le Maire propose de passer au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- POUR une augmentation : 3 voix
- CONTRE une augmentation : 5 voix
- ABSTENTIONS : 4 voix

II-2°) Tarifs tickets et règlement de la garderie :

Rappel des tarifs de l'année scolaire 2021-2022 :

- Quotient familial - 500 : → 1,65 €
- Quotient familial + 501 à 900 → 1,75 €
- Quotient familial + 900 à 1200 → 2,00 €
- Quotient familial + 1200 → 2,20 €

Madame Astrid ZANUTTO indique que le tarif moyen des tickets vendus est de 1.95 €, et propose d'opter pour ce tarif unique.

M. Loïc MORTHON est favorable à un tarif unique.

M. le Maire explique qu'il y a un sureffectif à la garderie.

De son point de vue, il aimerait conserver les tarifs calculés avec le quotient familial et appliquer cette méthode pour la cantine.

Mme Anne-Laure CIBERT trouve qu'une augmentation de 0.30 € pour le quotient le plus bas est trop importante.

M. Loïc MORTHON trouve injuste la pratique du calcul au quotient familial.

M. le Maire lui répond qu'il est normal que les personnes qui ont plus de revenus, payent plus que ceux moins aisés. Il indique qu'il n'y a pas seulement des personnes qui ne travaillent pas qui sont concernées par le quotient familial le plus faible mais aussi des personnes avec de faibles revenus. Il insiste sur l'action sociale de ce calcul.

Mme Anne-Laure CIBERT propose un tarif unique compris entre 1.80 € et 1.85 € maximum.

M. Loïc MORTHON propose quant à lui, un tarif unique à 1.90 €.

Mme Anne-Laure CIBERT propose également d'appliquer 2 tarifs en groupant les 2 premiers tarifs à 1.70 € et les 2 derniers à 2.10 €

Mme Laurence SOULERAS et M. Loïc MORTHON demandent s'il est possible d'appliquer un tarif à l'heure ou à la demi-heure ?

Mme Anne-Laure CIBERT lui répond que ce système est appliqué à Puy-Guillaume et qu'il est assez compliqué à gérer.

M. le Maire propose d'étudier le dossier en profondeur pour l'année prochaine et de ne rien changer pour l'année scolaire 2022-2023.

M. Anthony FAVIER fait remarquer que pour la mise en place d'un tarif unique il faut étudier le dossier de plus près.

M. le Maire propose de passer au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- POUR garder les mêmes tarifs : 7 voix
- CONTRE garder les mêmes tarifs : 1 voix
- ABSTENTIONS : 4 voix

II-3°) Indemnités pour le gardiennage des églises communales :

Monsieur le Maire donne lecture du montant de l'indemnité pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et qui s'élève à 479.86 € comme en 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette indemnité.

Madame Muriel DELAGE demande comment est fixé ce montant et s'il est possible de le modifier.

Monsieur le Maire lui indique qu'il est fixé par l'Etat.

II-4°) Durée des amortissements travaux et subventions assainissement :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Laurence SOULERAS.

Cette dernière explique que suite aux travaux de mise aux normes des réseaux de la rue de la Jonchère, il convient de fixer la durée des amortissements des travaux et des subventions. La durée proposée est de 50 ans.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent cette durée.

II-5°) Durée des amortissements enfouissement réseaux et illuminations :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Laurence SOULERAS.

Cette dernière explique que suite aux travaux d'enfouissement des réseaux BT de la rue de la Jonchère, il convient de fixer la durée des amortissements. La durée proposée est de 10 ans.

Il en est de même pour les achats d'illuminations de Noël. La durée est généralement fixée à 10 ans.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent cette durée.

III-I° Convention RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) :

Monsieur le Maire explique que depuis 2016, une convention a été mise en place sur l'ensemble des Communes situées sur la circonscription Education Nationale de Thiers pour gérer les dépenses liées au fonctionnement du RASED et à l'achat de matériel pédagogique.

La gestion administrative et comptable est assurée depuis le 1er janvier 2022 par TDM.

Le coût annuel s'élève à 203 € comprenant une participation forfaitaire de 75 € et une participation de 2 € par élève.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention.

III-2° Signature de l'acte d'engagement, du CCAP et du CCTP pour le projet de maison des associations :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 04/2022 du 25 janvier 2022, le cabinet d'architectes GKL Architectes, a été retenu.

Il explique qu'une proposition de contrat de maîtrise d'œuvre a été faite.

Après étude de tous les documents, Monsieur le Maire propose de signer :

- l'acte d'engagement,
- le CCAP Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- le CCTP Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents et représentés, autorisent Monsieur le Maire à signer les documents cités ci-dessus.

III-3° Choix du bureau de contrôle pour le projet de maison des associations :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet de maison des associations et suite au choix de l'architecte en charge de la maîtrise d'œuvre, il convient de choisir un bureau de contrôle et un bureau d'assistance technique. Des devis ont été réceptionnés pour les missions suivantes :

Société APAVE : 9 600 €

- Contrat règlementation handicaps :
 - Attestation réglementaire après travaux : 420 €
 - Vérification initiale des installations électriques : 360 €
 - Consuel : 300 €
- Contrôle technique bâtiment :
 - Différentes missions (accessibilité, solidité des ouvrages, des éléments et des existants, sécurité des personnes en cas de séisme : 5 040 €
- Coordination sécurité protection santé : 3 480 €

Société ISIBAT : 960 €

Rédaction des notices de sécurité et d'accessibilité : 960 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal avec 11 voix pour et une abstention :

- acceptent les propositions du bureau de contrôle et du bureau d'assistance technique,
- autorisent Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

III-4° Choix du prestataire pour la dératisation :

Monsieur le Maire rappelle que la société HDA s'occupe actuellement de la dératisation avec un seul passage par an et la fourniture de 30 kg de produits raticide pour un montant de 696,52 € TTC.

Il indique que des devis ont été demandés à plusieurs sociétés. Il en donne lecture :

Devis établis par la Société FARAGO selon les modalités suivantes :

- 3 passages par an pour un montant de 1 620,00 € TTC
 - 4 passages par an pour un montant de 1 920,00 € TTC
- passages dans les hameaux compris et fourniture de 48 kg de produits pour les 2 solutions.

Devis établi par la Société JGMS selon les modalités suivantes :

Prestation pour 2 passages annuels avec traitement de tous les regards et des installations d'assainissement et fourniture d'appâts pour un montant de 1 819,20€

M. le Maire précise que 3 passages sont certainement suffisants.
M. Anthony FAVIER fait remarquer que le prix du devis de la Société FARAGO pour 4 passages annuels est quasiment identique à celui de JGMS pour seulement 2 passages.
M. le Maire espère que les particuliers aussi jouent le jeu.
Mme Astrid ZANUTTO demande si les 2 prestataires utilisent les mêmes produits ?
Mme Laurence SOULERAS souligne qu'il y a beaucoup de rats près de l'Allier.
M. Anthony FAVIER demande s'il serait possible que les agriculteurs puissent bénéficier de tarifs préférentiels.
M. le Maire indique que la Société FARAGO assure un bon suivi et un traçage du travail effectué.
M. Anthony FAVIER fait remarquer que l'on peut faire un essai d'un an et changer de prestataire si mécontentement.

Après en avoir délibéré :

- les membres du Conseil Municipal, avec 9 voix pour et 3 voix contre, choisissent la Société FARAGO pour un contrat d'un an
- les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, choisissent la prestation de la Société FARAGO avec 3 passages annuels.

III-5° Désignation d'un nouveau délégué à la SEMERAP :

Monsieur le Maire explique que suite à la démission de Madame Isabelle FAVIER, il convient de nommer un nouveau délégué à la SEMERAP.

Madame Laurence SOULERAS est désignée à l'unanimité.

IV-1° Rapport des Commissions Municipales et Communautaires :

Commission Finances et Affaires Générales :

La commission ne s'est pas réunie.

Commission actions sociales et affaires économiques :

Madame Anne-Laure CIBERT indique qu'elle a pris contact avec Madame Delphine BARGIBAUX, Adjointe au Maire à Saint-Laure, concernant la mutuelle communale. Cette dernière propose d'intervenir pour expliquer les démarches nécessaires à la mise en place de ce dispositif.

Madame Anne-Laure CIBERT demande si cette action doit-être étudiée par le CCAS ou sa commission ?

Monsieur le Maire lui répond que la commission est plus amène à diriger la mise en place de ce dispositif.

Madame Anne-Laure CIBERT propose de choisir une date pour le passage du jury pour le concours des maisons fleuries et de faire le choix des récompenses.

Commission Scolaire et Culturelle :

Madame Astrid ZANUTTO propose la mise en place de 2 services à la cantine pour la prochaine rentrée. Cela permettrait que le temps du repas soit plus court et plus calme pour les enfants. Il faudrait que le 1^{er} service commence à 11h30 ce qui obligerait la modification des horaires d'enseignement.

Cette suggestion sera étudiée lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Madame Astrid ZANUTTO présente le programme de la semaine verte qui est plus restreint cette année suite à la venue des Roupeldangeois.

Mardi 31 mai :

- Atelier plantes aromatiques à l'école avec Monsieur Olivier THOMAS suivi d'un repas local à la cantine.
- Atelier éponge TAWASHI avec le SBA à 18h30 à la mairie

Jeudi 02 juin : plantation de l'arbre des naissances à l'école à 18h30

Vendredi 03 juin : atelier papier recyclé et perles en papier avec le SBA

Le barbecue initialement prévu avec l'AMAP a été annulé.

Commission Travaux, Voirie, Environnement et Agriculture :

La commission ne s'est pas réunie.

Madame Laurence SOULERAS précise que les travaux d'aménagement de la rue de la Jonchère étaient prévus et que la Commune a le budget nécessaire.

Commission Fêtes, Sport et Associations :

MM. Loïc MORTON et Florian DE OLIVEIRA indiquent qu'une réunion du comité des fêtes a eu lieu pour la préparation de la fête du saumon.

Conseil Communautaire :

Monsieur le Maire revient sur le dernier conseil communautaire et sur le débat concernant le projet de piscine communautaire.

Il explique que sur le territoire de la CCPL, 5 communes se retrouvent sans créneaux horaires à la piscine pour les enfants des écoles.

50 % des enfants vont à la piscine de Gannat. Cette dernière demande à la CCPL un financement de 5 millions d'euros pour travaux, sans garantie d'obtenir des créneaux horaires supplémentaires.

La nouvelle piscine de Thiers Dore et Montagne ne dispose pas non plus de créneaux disponibles.

La CCPL envisage de construire une piscine communautaire. Un projet de territoire est à l'étude sur 3 lieux (Randan, Maringues et Saint Clément de Régnat).

Monsieur le Maire explique que le coût de ce projet s'élèverait pour l'instant à environ 8 millions d'euros avec un déficit annuel de 300 000 €. Le projet de rénovation de la piscine de Gannat s'élève à 5 millions d'euros avec un déficit annuel de 200 000 €.

Madame Laurence SOULERAS fait remarquer qu'il existe le dispositif « bus-piscine ».

IV-2°) Communications du Maire :

Travaux rue de la Jonchère

Les travaux débiteront le lundi 30 mai.

Des courriers d'information ont été distribués dans les boîtes aux lettres des habitants de la rue par Monsieur Bernard GOLFIER.

Une distribution dans tous les foyers est-elle nécessaire ? L'information sera relayée dans les journaux, sur Facebook, sur les panneaux d'affichage.

Il fera constater aux services du Département l'état de la Route des Bravards avant et après les travaux.

M. Anthony FAVIER demande les dates de fermeture complète de la route.

M. le Maire lui répond qu'elle sera fermée du 04 juillet au 05 août.

M. Anthony FAVIER fait remarquer qu'il y aura un gros flux de véhicules sur la route des Bravards pendant la période des moissons.

M. Loïc MORTON demande la mise en place d'une limitation de vitesse sur les déviations (route des Bravards et rue des Fagots).

M. le Maire explique que la fermeture de la route est nécessaire pour plus de confort et pour que les travaux durent moins longtemps.

Un alternat de la circulation sur la Route des Bravards est à l'étude.

M. le Maire tiendra informé, les membres du conseil, sur l'avancée des travaux.

Bec de Dore :

Une réunion a eu lieu courant mai. Le chemin d'accès qui se trouve sur le territoire de Limons est en très mauvais état. Il est utilisé uniquement par les agents de la Commune de Puy-Guillaume et ceux du Conseil Départemental. La Commune de Limons ne veut pas participer seule financièrement à sa réfection.

Elections Législatives :

Elles se tiendront les 12 et 19 juin prochain. Le bureau fermera à 18h00

Les créneaux resteront identiques à ceux de la Présidentielle.

Madame Laurence SOULERAS remplacera Madame Isabelle FAVIER.

Voie verte :

Lors de la dernière réunion les élus ont été plus écoutés. Finalement il n'y aura pas de goudron sur les chemins. Plusieurs modifications du tracé ont été apportées. Il ne passe plus dans le centre de la Commune, reste sur les bords d'Allier et passe dans le bourg du village des Moussouves.

M. Sébastien MONTALBAN indique que le tracé passe dans sa propriété.

Mme Anne-Laure CIBERT demande s'il n'y a pas la possibilité que le tracé passe plutôt derrière Les Moussouves, au bord de l'Allier.

M. le Maire lui répond que ce n'est pas envisageable.

Mme Anne-Laure CIBERT préférerait une solution plus viable, avec un tracé plus près de la nature, elle précise que dans le bourg des Moussouves il n'y a pas de trottoirs et que les usagers vont passer dans les propriétés privées. Et demande également si le projet ne peut pas être présenté aux élus. Monsieur le Maire lui répond qu'il a déjà été présenté au conseil municipal par ses soins.

Mme Astrid ZANUTTO fait remarquer que les organisateurs pourraient venir au contact de la population.

M. Anthony FAVIER explique qu'il a rencontré un photographe et un membre de l'organisme qui préparaient un projet d'animation sur la voie verte.

Roupeldange :

Il rappelle que les membres du Comité de Jumelage accueillent les Roupeldangeois les 4/5 et 6 juin. Il demande aux élus d'être présents le samedi pour les accueillir.

Fête du Pain :

Elle aura lieu le 11 juin et de l'aide est demandée à tous les élus disponibles ce jour.

Projecteurs stade de foot :

Une demande a été faite par les membres de l'USL pour une modification de l'éclairage nocturne afin de pouvoir accueillir des matchs de championnat les soirs.

Après contact avec le SIEG du Puy-De-Dôme, il s'avère que le coût est trop élevé, à savoir au moins 100 000 € pour homologuer l'éclairage du stade. Et au minimum 15 000 € uniquement pour le changement des ampoules.

Le conseil municipal ne retient donc pas cette demande.

Visite des quartiers :

Les visites vont reprendre en septembre, les dates seront fixées lors du prochain conseil.

III -4°) Questions diverses :

- Madame Muriel DELAGE fait part d'un problème de tonte au Port de Ris, il faudrait en plus de la tondeuse utiliser la débroussailleuse pour couper l'herbe aux bords des trottoirs et autour de la croix. Monsieur le Maire lui répond que les agents en ont déjà été informés et que le travail sera fait.
- Madame Astrid ZANUTTO indique qu'à l'école il faudrait faire de même autour des arbres.
- Mesdames Muriel DELAGE et Laurence SOULERAS font remarquer que le cimetière a besoin d'être entretenu. Monsieur Bernard GOLFIER lui indique que les agents sont censés le faire toutes les semaines. De là Madame Anne-Laure CIBERT suggère de faire un courrier aux familles qui n'entretiennent pas leur tombe.
- Monsieur Loïc MORTHON propose de mettre un STOP à l'intersection des rues des Pertoux et des Rameaux, à la place de la priorité à droite.
- Madame Muriel DELAGE rappelle que le container à verre du Port de Ris doit être déplacé. Monsieur le Maire répond que les agents attendent de récupérer la fourche du tracteur pour le faire.
- Monsieur Bernard GOLFIER souligne le bon travail de l'agent Kyllian RAMILLIEN.

La séance est levée à 22h43.

Anne-Laure CIBERT



Secrétaire de séance

Matéo MOREL



Maire de Limons